



Séance du Conseil Municipal du mardi 22 février 2022

Absents excusés :

Absente excusée :

0 - Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 11 janvier 2022

1- DELIBERATIONS

1.1 – Présentation et vote des Comptes Administratifs 2021 pour les Budgets Commune, Assainissement et Eco-Quartier

Présentation détaillée des réalisations budgétaires 2021 par Isabelle, qui a préparé le Compte Administratif pour les Budgets Commune, Assainissement et éco-quartier.

Chaque conseiller est destinataire des documents présentés.

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.2 – Instauration de la Redevance d'Occupation provisoire du Domaine Public (RODP) pour les chantiers de distribution gaz

GRDF nous demande de prendre une délibération pour instaurer une Redevance d'Occupation provisoire du Domaine Public.

Cette redevance est versée à l'issue des chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz (nouveaux branchements).

Calcul de la redevance : $0.35 \text{ €} \times L$ (longueur des canalisations de l'année N-1)

Vote du Conseil municipal

Ok à l'unanimité

1.3 – Acquisition de parcelle complémentaire à l’Aubépine

Lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2021, nous avons décidé d’acquérir les parcelles des Consorts Rousseau.

A réception de la délibération, le Notaire nous a signalé qu’il fallait inclure la parcelle ZE 174 d’une surface de 5 203m². Le prix global d’acquisition reste inchangé (soit 30 000 € net vendeur)

Une nouvelle délibération est nécessaire.

Vote du Conseil municipal

Ok à l’unanimité

1.4 – Espace Eglantine : maîtrise d’ouvrage confiée à Vendée Habitat

Suite à la rencontre avec Vendée Habitat du mardi 15 février 2022 concernant le projet de résidence séniors, l’organisme nous demande de prendre une délibération décidant :

- **De confier** à Vendée Habitat la maîtrise d’ouvrage du programme de construction de 8 logements (7 T3 et 1 T2) et une salle communale à l’Espace Eglantine,
- **D’autoriser** à Vendée Habitat l’accès aux parcelles pour procéder à toutes les études nécessaires,
- **De prévoir** les branchements EU/EP/AEP/électricité/Télécom,
- **De donner** pouvoir à M. le Maire pour signer tout document se rapportant à ce projet, ainsi que les actes.

Vote du Conseil municipal

Ok à l’unanimité